

# CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 08 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, et le huit décembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis à la salle de cinéma avec accord de M. le Sous-Préfet sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** Henri DIRIBARNE - Geneviève DULIN — Jean-Baptiste LAMOTE — Odette DIBON— CELHAY Martine - LAGADEC Marie-Pierre - ETCHETO Nathalie - DELAGE Véronique - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

Madame la Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 20H30.

### 1. Présentation des scénarios de rénovation et d'amélioration du complexe sportif du stade par Emmanuel DELHEURE et Camille MARIMBORDE de l'Agence Publique de Gestion Locale

A l'invitation de la Maire, le responsable du service Patrimoine et architecture de l'APGL, Emmanuel DELHEURE, présente succinctement les missions des 5 services de l'agence dont celui du Patrimoine & Architecture qui regroupe 26 agents (architectes, ingénieurs généralistes, ingénieurs structure, ingénieur fluide, techniciens et secrétaires) et dont le rôle d'expertise permet d'accompagner les quelques 400 communes adhérentes dans leurs différents projets. Il rappelle que son fonctionnement est unique en France puisque basé sur la mutualisation du temps partagé. Il évoque l'expression des besoins exprimés au cours des différentes réunions avec les élus de Bardos depuis un an avant de laisser la parole à Camille MARIMBORDE, l'architecte qui a procédé à l'étude. Celui-ci indique le cahier des charges imposé depuis l'amorce de la réflexion sur la nécessité de mettre aux normes FFR et accessibilité et sécurité, dans le cadre de l'AD'AP, les installations du stade afin de conforter le rôle d'équipement sportif mais aussi de développer de nouvelles utilisations du site. Il liste les éléments de diagnostic : les atouts comme la proximité du centre bourg, le constat du vieillissement des installations (40 ans), le manque de confort (locaux exigus et non isolés) et la superposition des flux du fait de la dispersion des bâtiments et des fonctions. Il expose sa vision de rationalisation et de simplification du fonctionnement au travers d'un programme basé selon différents pôles : sportif, administratif et technique, accueil. Il expose 3 scénarios utilisant le bâti existant (427 m<sup>2</sup>) et nécessitant une extension, pour une surface totale de 565 m<sup>2</sup> répondant à toutes les exigences.

La Maire indique qu'au delà de la réorganisation, ce projet intéresse les 11 communes du territoire et répond aux attentes d'un espace mutualisé.

Jérôme DACHARY, ancien joueur et éducateur de l'école de rugby, rappelle le point noir actuel, celui de la taille des vestiaires.

Interrogé par Martine CELHAY sur l'existence de projets similaires, Emmanuel DELHEURE indique que le stade d'ARAMITS est entré dans la même démarche de reconfiguration et d'agrandissement des tribunes, avec en plus la création d'une salle de musculation.

Jean-Baptiste LAMOTE appuie sur la nécessité d'augmenter l'espace accueil.

Geneviève DULIN salue une circulation des flux beaucoup plus claire, une fonctionnalité intéressante et la question symbolique de l'image des tribunes (1<sup>er</sup> bâtiment créé). De quoi donner un nouvel élan.

Jean-Baptiste LAMOTE rappelle la nécessité de dissocier l'espace joueur de l'espace dirigeant.

Joël OYHENART se fait préciser la destination des différents vestiaires.

Camille MARIMBORDE interrogé sur la question des Féminines remarque qu'il existe nombre de stades moins bien installés qu'à Bardos.

Emmanuel DELHEURE conclut l'intervention en précisant que les échanges doivent d'abord porter sur la fonctionnalité et que les précisions viendront dans un second temps. Il insiste sur la nécessité que les élus se positionnent sur un scénario, en comparant les avantages et inconvénients de chacun, avant de le présenter aux utilisateurs et de se lancer dans la recherche de financements. Il précise que comme pour tout projet, il faut compter 12 à 20 mois avant de commencer les travaux, que les subventions sont cumulables avec le plan de relance de rénovation énergétique et que le coût avancé de 1.889.544 € HT a été calculé sur la base de ratios.

La Maire insiste sur la nécessité de se positionner rapidement étant donné la date limite annoncée de dépôt de demande de subvention DETR au 31 janvier 2021.

Les échanges se terminent avec le positionnement de Jean-Baptiste LAMOTE qui exclue le scénario 3, la remarque de Nathalie ETCHETO qui rejoint ce dernier sur la nécessité de séparer les officiels des joueurs et celle de Martine CELHAY qui reconnaît, elle, que ce scénario 3 rejoint vraiment ce que les bardoztars ont connu.

En fin de débat, la Maire propose d'adresser par messagerie le support de présentation à tous les conseillers et d'en rediscuter à la séance du 05 janvier 2021.

## **2. Ajout de 2 délibérations non prévues à l'ordre du jour**

La Maire propose au Conseil Municipal de rajouter 2 délibérations à l'ordre du jour : Annulation de loyers professionnels communaux et décision modificative budgétaire.

*Le rajout des 2 délibérations est approuvé à l'unanimité.*

## **3. Approbation du compte rendu du 03 novembre 2020**

*Le compte rendu du 03 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.*

## **4. Annulation de loyers professionnels communaux**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'annulation de 2 mois de loyers professionnels de l'atelier d'art de Serge TAILLANT, vitrier d'art, en cohérence avec les actions menées précédemment auprès des commerces dits « non essentiels ».

*L'annulation de 2 mois de loyer professionnel de l'atelier d'art Serge TAILLANT est approuvée à l'unanimité.*

Pour : 19 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

## **5. Décision modificative budgétaire n°3**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la régularisation de report budgétaire d'un montant de 17 centimes d'euros, afin que l'excédent de fonctionnement soit voté aux centimes près et non pas arrondi.

*La régularisation de report budgétaire de 0,17 € est approuvée à l'unanimité.*

Pour : 19 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

## **6. Avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat Pays Basque 2020 -2025 arrêté le 1<sup>er</sup> février 2020**

Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis sur le Programme Local de l'Habitat Pays Basque (PLH) 2020-2025 arrêté le 1<sup>er</sup> février 2020 par le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, conformément à l'article R302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation.

*Le Programme Local de l'Habitat Pays Basque 2020-2025 reçoit un avis favorable à l'unanimité.*

Pour : 19 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

## **7. Contrat de progrès EUSKARA avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque**

Il est proposé au Conseil municipal :

- de retenir le bien fondé du dispositif d'intégration progressive de la langue basque dans le fonctionnement des services municipaux de la Commune mis en place par la CAPB, afin d'assurer une proposition bilingue,
- d'autoriser la Maire à signer le contrat de progrès.

*La signature du contrat de progrès avec la CAPB est approuvée à l'unanimité.*

Pour : 19 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

## **8. Proposition d'inscription de coupes de bois à l'état d'assiette 2021**

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'état d'assiette des coupes de bois de l'année 2021,
- de demander à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites,
- de donner tout pouvoir à la Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

*L'état d'assiette des coupes de bois de l'année 2021 est approuvée à l'unanimité.*

Pour : 19 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

## **9. Rapports sur le prix et la qualité des services (RPQS) 2019**

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de la CAPB.

*Le RPQS du service public de prévention et de gestion des déchets de la CAPB est approuvée à l'unanimité.*

Pour : 19 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

## **10. QUESTIONS DIVERSES**

- La Maire indique avoir fait l'acquisition de guirlandes de noël d'occasion (rabais de 50%) afin de décorer le sapin installé dans le parc devant la mairie, l'allée des platanes et les 6 candélabres de la place des commerces.
- Jérôme DACHARY salue le « super boulot » des employés communaux dans la réfection du mur du cimetière. La Maire précise que les pierres mises en valeur sont de meilleure qualité en descendant vers Magné. Elle ajoute avoir contacté l'entreprise DARRIGUES pour un devis de réfection du petit portail très abimé voire dangereux.
- Elisabeth TOURATION remarque que la commune n'a eu aucun retour en ce qui concerne la prospection d'un site pour l'installation d'une antenne-relais ORANGE. Henri DIRIBARNE indique qu'un pylône a été monté au quartier Pessarou à La Bastide-Clairence et qu'il semble « immense ». La Maire précise que, en effet, ce type d'antenne peut monter à 35m, et que du fait des règles du PLU, l'étude se concentre désormais sur le site du stade, mais qu'elle n'a eu aucun retour à ce jour.
- Odette DIBON demande où en est la fibre sur Bardos. La Maire indique que COPELEC, sous-traitant initial, a été remplacé par ERT et que les travaux devraient démarrer en 2021, que de nombreuses difficultés sont rencontrées sur la zone artisanale ETXECOLU, que les objectifs de desserte sont de 100% des logements dans les 5 ans et que de nombreux élagages et changements de poteaux Orange ont été réalisés.
- Jean-Baptiste LAMOTE fait remarquer qu'un 4<sup>ème</sup> salon de coiffure va ouvrir ses portes mi-décembre dans le local jouxtant celui du photographe, et qu'un nouveau service colis de la poste a ouvert au VIVAL. Il rappelle la seule animation prévue dans le cadre du Téléthon à savoir celle du Trial, annulée pour cause de distance supérieure à 20 km pour les participants. Il indique qu'entre l'urne (300€), le don des Aînés ruraux (200€) et celui de l'USB (250€), 730€ ont été récoltés dans la commune (contre 837€ en 2019) pour un total de 4806€ sur l'ensemble du territoire. Il conclut en rappelant le gros travail effectué par la Maire sur la question de masques. La Maire précise que 200 masques fournis par la pharmacie pour les enfants ont été recousus par Michèle LAMOTE, qu'elle remercie, et que l'officine a fait un geste en accordant une remise de 100€ (20 centimes par masque).

♦♦♦

Madame la Maire rappelle la date du prochain conseil municipal le 05 janvier 2021.

Madame la Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23H30.

*La Maire,  
Maïder BEHOTEGUY.*

